

Règlement : CHAPITRE I : Les Règlement Généraux

C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives

C.1 Les compétiteurs étrangers

Référence : L'ensemble de l'article C.1 Les compétiteurs étrangers

C.1 Les COMPETITEURS ETRANGERS

- ~~Ligues : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.~~

L'archer étranger peut participer à la vie sportive nationale mais ne pourra pas prétendre à un titre national et aux records ou meilleures performances en individuel.

Dans les disciplines où le titre se joue lors des phases finales par match, l'archer étranger peut participer aux phases qualificatives mais ne prend pas part aux phases éliminatoires et finales.

Le classement des qualifications d'un championnat de France individuel et en double mixte prend en compte tous les concurrents, cependant, seuls les archers de nationalité française prendront part aux phases éliminatoires et finales.

Dans les championnats de France par équipe de clubs, un seul archer étranger est autorisé par équipe.

Les archers étrangers ayant réalisé des démarches administratives auprès des services de l'état pour obtenir la nationalité française pourront obtenir une dérogation à cette règle à condition de présenter un récépissé de demande de nationalité daté de moins de 18 mois au jour du début de championnat de France concerné (début de l'entraînement officiel).

Ce règlement ne s'applique qu'au niveau national, les archers étrangers peuvent participer à l'ensemble de la vie sportive au niveau départemental et régional.

Règlement : CHAPITRE II : Les Règlement Sportifs

II.1 : Le Tir sur Cibles Extérieures

C. Règlement français des épreuves fédérales

C.3 La filière sportive par équipe de clubs

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Référence : Article C.3.2 Le championnat de France de D2

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale du championnat de France de D2.

Mise à jour des règlements Sportifs et Arbitrage suite au Comité Directeur des 04 & 05/11/2017

Résultats	<p>Le club dont l'équipe est classée 1ère de la finale du championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2.</p> <p>Les clubs dont l'équipe est classée 1ère, 2ème et 3ème montent en D1 la saison suivante.</p> <p>Les clubs dont l'équipe est classée 7ème et 8ème dans leur groupe descendent en DR la saison suivante.</p>
------------------	---

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2".

Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définie tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes.

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- son affectation dans son groupe de D2 ;
- de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale Nationale du championnat de France de D2 en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions 2x70m : épreuve de qualification (2x70m) suivie de duels par équipes.

Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification à 2x70m.

Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale Nationale du championnat de France de D2.

Procédure d'inscription des équipes à la Finale Nationale du championnat de France de D2

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

Déroulement d'une épreuve de D2 de la saison de D2 (3 manches)

Les 3 manches de D2 permettent la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

Mise à jour des règlements Sportifs et Arbitrage suite au Comité Directeur des 04 & 05/11/2017

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère journée

2ème journée

3ème journée

Dans chaque groupe, homme et femme, le numéro 1 du tableau est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement au Classement National par équipe de club de l'année précédente, le numéro 2 à la deuxième équipe au classement et ainsi de suite jusqu'au numéro 8.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un FITA (2x70m) est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1ère équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2ème à la 4ème place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5ème à la 8ème place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 14 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Si un groupe était incomplet (moins de 8 équipes dans le groupe), chaque équipe disputant un match à vide se verra attribuer le gain du match sur le score de 6 à 0.

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international. A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).

De points après les 14 matchs des 3 manches de D2, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe
- Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité. Les équipes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les équipes classées de la 1ère à la 4ème place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale du championnat de France de D2. Les équipes classées 5ème et 6ème suivantes se maintiennent en D2.

Les équipes 7ème et 8ème de leur groupe sont reléguées relégables en DR pour la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Mise à jour des règlements Sportifs et Arbitrage suite au Comité Directeur des 04 & 05/11/2017

Cl. Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2			Manche 3		
						G.1	Place G.1*	Bonus1*	G.2	Place G2*	Bonus2*	G.3	Place G3*	Bonus3*
1 EQUIPE A	30	68	22	68	5598	1863	1	3	1874	1	3	1861	3	2
2 EQUIPE E	24	60	18	60	5566	1845	4	2	1868	3	2	1853	4	2
3 EQUIPE D	23	60	18	60	5582	1861	2	2	1873	2	2	1848	5	1
4 EQUIPE C	19	53	14	53	5559	1826	5	1	1848	5	1	1885	1	3
5 EQUIPE F	18	46	14	46	5462	1761	7	1	1834	6	1	1867	2	2
6 EQUIPE B	17	50	12	50	5556	1853	3	2	1855	4	2	1848	6	1
7 EQUIPE H	11	32	8	32	5387	1723	8	1	1830	7	1	1834	8	1
8 EQUIPE G	9	35	6	35	5481	1824	6	1	1817	8	1	1840	7	1

* Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème au 4ème, 1 point du 5ème au 8ème

** 2 points par victoire - 0 point par défaite

*** Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

Le reste sans changement...

Règlement : CHAPITRE II : Les Règlement Sportifs

II.1 : Le Tir sur Cibles Extérieures

C. Règlement français des épreuves fédérales

C.3 La filière sportive par équipe de clubs

C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Référence : C.3.3 Les Divisions Régionales (Arc Classique)

C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les Comités Régionaux doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix des Comités Régionaux, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

Pour les régions n'ayant qu'une seule division régionale celle-ci est assimilée à une DR Excellence et est assujettie au règlement DRE

- **La DR « Excellence »**

Les catégories :

Femmes classiques

Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 8 équipes ou à 16 équipes comme en D2 ou en championnat de France Jeune par équipe de club en fonction du nombre d'équipes engagées.

Mise à jour des règlements Sportifs et Arbitrage suite au Comité Directeur des 04 & 05/11/2017

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m ~~avec finales~~.

Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par [le Comité Régional la Ligue](#).

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

- **La DR**

Les catégories :

Femmes classiques

Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les Comités Régionaux [ligues](#). Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

~~Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.~~

Montée en D2

Les ~~4 premières~~ **8 premières** équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D2 la saison suivante.

La Finale Nationale de DR (*Identique pour les hommes et les femmes*).

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR ([s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région](#)).

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR ([s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région](#)).

Mise à jour des règlements Sportifs et Arbitrage suite au Comité Directeur des 04 & 05/11/2017

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence). Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence) organisées dans sa région. Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

Les plus grandes régions mettant en place 3 niveaux de DR (exemple : DR Excellence, DR 2 et DD) avec obligation de commencer au plus bas niveau pour accéder à la DR Excellence, peuvent inscrire en niveau DR auprès de la FFTA, les équipes de leur 2ème Division Régionale à condition que le règlement de cette 2ème division soit similaire à celui de la DR Excellence.

Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (~~nouvelle région~~) sont qualifiés. Une place est réservée à la meilleure équipe des DOM-TOM au classement national FITA des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national FITA par équipe sert à compléter la liste des sélectionnées à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il termine dans les **4 premiers 8 premiers** du classement final de la Finale Nationale des DR ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir Fita" Scratch Classique au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

Le reste sans changement

Règlement : CHAPITRE I : Les Règlement Généraux

C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives

C.5 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE /
CLASSEMENTS NATIONAUX

Référence :

C.5.1.2 SELECTION : MODE DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
INDIVIDUELS

et

C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

C.5.1.2 Sélection : Mode de sélection aux Championnats de France individuels de Tir en Salle, Fita , Fédéral, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D

- Il est tenu un classement national établi sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories.**

Lecture et calcul du classement :

Les classements nationaux et l'arrêté sélectif pour les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores.**

Seule la partie entière de la moyenne est affichée.

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant en prenant en compte la partie décimale.

Les ex aequo seront départagés à la meilleure performance, puis à la deuxième performance, puis à la 3ème et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement des scores enregistrés. Pour la sélection aux championnats de France, si l'égalité demeure entre des archers, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné pour le Championnat de France en question.

~~En cas d'égalité, pour la dernière place sélective entre 2 ou plusieurs compétiteurs, on prendra en compte :~~

- ~~• le 4ème score de chaque archer,~~
- ~~• puis le 5ème score de chaque archer,~~
- ~~• puis le 6ème score, etc...~~

~~si à l'épuisement des scores enregistrés, l'égalité demeure, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné pour le Championnat de France en question~~

C.5.1.3 Règlement des Classements Nationaux

...

9. Lecture et calcul du classement

~~Seule la partie entière de la moyenne est affichée.~~

~~Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant en prenant en compte la partie décimale.~~

~~Les ex aequo seront départagés à la meilleure performance.~~

Suppression de cet article

Règlement : Chapitre 1 : Les règlements Généraux

C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives

C.5 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE /
CLASSEMENTS NATIONAUX

Référence : C.5.1.2 sélection : mode de sélection aux championnats de France Individuels de tir en salle, Fita, fédéral, tir en campagne, parcours nature et tir sur cible 3D

C.5.1.2 Sélection : Mode de sélection aux Championnats de France individuels de Tir en Salle, Fita , Fédéral, Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D

- Il est tenu un classement national établi sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories.**
- Les classements nationaux et l'arrêté sélectif pour les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores. En cas d'égalité** pour la dernière **place sélective** entre 2 ou plusieurs compétiteurs, on prendra en compte :
 - le 4ème score de chaque archer,
 - puis le 5ème score de chaque archer,
 - puis le 6ème score, etc...

si à l'épuisement des scores enregistrés, l'égalité demeure, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné pour le Championnat de France en question.

- La période des classements nationaux débute le 1er septembre et s'arrête le 31 août suivant.

Conditions de participation au championnat de France d'une discipline : 10 jours avant la date du championnat de France et au plus tard le 31 août, il est effectué une extraction du classement national pour établir l'arrêté sélectif. Pour participer au championnat de France, il faut entrer dans les "n" premiers de cet arrêté sélectif. Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année (guide calendrier annuel). Le nombre de sélectionnés n'est susceptible d'évoluer que dans le cas d'une évolution de la participation d'une ou plusieurs catégories.

Les scores des championnats de France, [des finales nationales, des épreuves de sélections en équipe nationale et des compétitions et championnats internationaux](#) se déroulant après la date du 31 août, seront intégrés rétroactivement sur la saison auquel le championnat est rattaché.

Règlement : CHAPITRE I : Les Règlement Généraux

C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives

C.5 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE /
CLASSEMENTS NATIONAUX

Référence : C.5.1.3 REGLEMENT DES CLASSEMENTS NATIONAUX

7. a/ SCORES REALISES SUR DES COMPETITIONS AU CALENDRIER FEDERAL OU
INTERNATIONAL

7. a/ SCORES REALISES SUR DES COMPETITIONS AU CALENDRIER FEDERAL OU INTERNATIONAL
Seules les compétitions inscrites au Calendrier Fédéral ou International sont prises en considération. Chacune des performances est enregistrée. Il appartient aux tireurs réalisant des scores à l'étranger de les communiquer à la FFTA par courrier et avec justificatifs.

- Scores réalisés à l'étranger : pour qu'un score réalisé à l'étranger soit pris en compte pour le classement national, il faut :
 - o que le concours soit inscrit au calendrier de la WA, ou d'une association membre de la WA
 - o fournir les résultats de la compétition,
 - o l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),
 - o les feuilles de marque contresignées par l'arbitre.
 - o les scores doivent être transmis à la fédération par mail avec copie des documents dans les 30 jours. Envoi confirmé par courrier postal avec les originaux. **Ne sont pas prises en compte** les demandes qui arrivent après ce délai.

Dans le cadre des compétitions internationales, gérée par lanseo, la contre signature de la feuille de marque par l'arbitre n'est pas obligatoire.

Règlement : CHAPITRE II : Les Règlements Sportifs

II.1 : Le Tir sur Cibles Extérieures

C. Règlement français des épreuves fédérales

Référence : C.5 LE TIR BEURSAULT

C.5.6 QUALIFICATIONS A REALISER

C.5.1 QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
INDIVIDUELS

C.5.1.1 Qualification et procédure d'inscription au championnat de France de Tir Beursault

Article à Supprimer

~~C.5.6 QUALIFICATIONS A REALISER~~

~~Se reporter à l'Article C.5.1.1 des Règlements Généraux.~~

~~Une seule qualification est exigée.~~

~~**Note importante** : pour valider la qualification, la participation au tir d'un Bouquet Provincial est obligatoire pour les archers des Ligues d'Ile de France, Picardie, Flandres, Champagne et Normandie (départements de Haute Normandie uniquement).~~

C.5.1 Qualifications / Sélections aux Championnats de France Individuels

**C.5.1.1 QUALIFICATION ET PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR
BEURSAULT**

- **La qualification**

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories :

- **réaliser** 1 score qualificatif (Cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.ffta.fr)

- **Avoir participé** à un Tir du Bouquet Provincial de l'année (~~pour les Ligues de Picardie, Ile de France, Champagne et Flandres, Normandie Départements de Haute Normandie uniquement~~) (pour les archers licenciés dans les départements de l'Aisne (02), du Nord (59), de l'Oise (60), du Pas de Calais (62), de la Somme (80), de Paris (75), de la Seine et Marne (77), des Yvelines (78), de l'Essonne (91), des Hauts de Seine (92), de Seine St Denis (93), du Val de Marne (94), du Val d'Oise (95), de l'Eure (27), de Seine Maritime (76), des Ardennes (08), l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute Marne (52).

Compétitions qualificatives : se reporter à [l'Article C.5.4](#) du Tir sur Cibles Extérieures – Règlements Français.

- **La validation et l'inscription**

Pour connaître la procédure, se reporter au site de la FFTA www.ffta.fr dans « Autres pratiques » puis « Championnat de France Beursault » et « inscription au championnat de France Beursault ».

Règlement : II.6. LE TIR SUR CIBLES 3D

B.2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE DE CLUB

Référence : B.2.1 LES EQUIPES

B.2.1 LES EQUIPES

Les équipes sont, soit féminines, soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du tir sur cibles 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Nombre de scores pour la sélection au Championnat de France par équipe de Club : **2**

Le classement est établi sur le total du meilleur score de chacune des catégories (présence obligatoire le même jour au même concours) :

o un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse

o un arc droit

o un arc à poulies nu ou un arc tir libre

Un score de qualification pour le Championnat de France par équipe de clubs doit être fait sur un parcours de 24 cibles.

.../...

B.2.6 LE CONTROLE DU TEMPS

Epreuve de qualification :

L'équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).

Epreuve finale (Duels)

Un temps limite de 2 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où l'équipe arrive au premier piquet de tir. Aucun dépassement de temps n'est toléré. L'annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai sera effectuée par l'arbitre.

Le reste inchangé

Règlement : II.3. LE TIR EN CAMPAGNE

Référence : C.3. LES DISTANCES

C.3 LES DISTANCES

Toutes les catégories, sauf les benjamins et les minimes, tirent aux distances internationales (voir [articles A.7.9 et A.7.10](#) du Règlement international).

Les cadets arcs classiques tirent du pas Bleu.

Les juniors sans viseur (arcs nus) tirent du piquet bleu.

Les cadets sans viseur (arcs nus) tirent du piquet blanc.

Les minimes (arcs classiques) tirent du piquet blanc.

Les benjamins (arcs classiques) tirent du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent, aux distances suivantes :

Distances connues :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 – 10 – 15 m
3	40cm	10 – 15 – 20 m
3	60cm	20 – 25 – 30 m
3	80cm	30 – 35 – 40 m * 30 – 30 – 30 m pour les benjamins

* les benjamins tirent au piquet orange

Les minimes (arcs classiques) tirent du piquet blanc.

Les benjamins (arcs classiques) tirent du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent, aux distances suivantes :

Distances inconnues :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 – 10 m
3	40cm	10 – 15 m
3	60cm	15 – 25 m

3	80cm	20 – 35 m * 20 – 30 m pour les benjamins
---	------	--

* les benjamins tirent au piquet orange

Règlement : LES REGLEMENTS GENERAUX

Référence : C.5. QUALIFICATIONS / SELECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE /
 CLASSEMENTS NATIONAUX
 C.5.2. QUALIFICATIONS PAR EQUIPES

C.5.2 QUALIFICATION PAR EQUIPES

Les participations des clubs dans la filière par équipe sont développées dans les chapitres correspondants. Il en est de même pour les championnats par équipes de départements ou régionales.

● ~~Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de club :~~
 Ce sont les concours inscrits au calendrier fédéral, et pour lesquels les organisateurs établiront un classement par équipes, qui permettront aux équipes constituées et déclarées avant la compétition d'obtenir une sélection.

Sélection :

Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national selon les modalités décrites au chapitre Tir en Campagne /E.2

Composition des équipes –

Le classement est établi sur les 3 meilleurs scores de l'équipe avec :

● ~~Obligatoirement : 1 arc nu – 1 arc classique – 1 arc à poulies~~

Le dépôt d'une équipe de 3 ou 4 tireurs doit être fait au greffe du concours, avant le début des tirs.

Pour le Championnat de France, une confirmation de participation de l'équipe de club qualifiée (coupon de qualification) devra être envoyée à la FFTA **2 semaines** au plus tard avant le début du Championnat de France (cachet de la Poste faisant foi). Un accusé de réception sera retourné et la Fédération communiquera aux Ligues la liste des clubs qualifiés.

Règlement : Le Tir en Campagne - Règlement Français des épreuves fédérales

Référence : C.7. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE

C.7.3. LE DEROULEMENT

(suppression des étoiles)

Nombre d'archers qualifiés pour la phase éliminatoire à l'issue du parcours de qualification :

Catégorie d'archers	1 ^{er} tour 1/8 de finale	2 ^{ème} tour 1/4 de finale	1/2 finale	Finale
Hommes Classiques	16	8	4	2
Femmes Classiques	16	8	4	2
Hommes Poulies	16	8	4	2
Femmes Poulies	16	8	4	2
Hommes Arcs Nus	16	8	4	2
Femmes Arcs Nus	0	8	4	2
Juniors Femmes Classiques	0	0	4	2
Juniors Hommes Classiques	0	8	4	2
Juniors Femmes Poulies	0	0	4	2
Juniors Hommes Poulies	0	8	4	2
Juniors Femmes Arcs Nus	0	0	4	2
Juniors Hommes Arcs Nus	0	8	4	2
Cadets Hommes Classiques	0	8	4	2
Cadets Femmes Classiques	0	8	4	2
Cadets Hommes poulies			4	2
Cadets Femmes Poulies			4	2
Cadets Hommes Arcs Nus	0	0	4	2
Cadets Femmes Arcs Nus	0	0	4	2